

Compte-rendu du conseil municipal de St Martin en Vercors

Séance du 29 novembre 2017

Présents : Christophe Melchior (ONF), Julien Michelas (ONF), Jean-Yves Wiss, Jean-Christophe Dye, Gilles Breton, Philippe Desfeux, Andrée Séquier, Virginie Dal Pra, Lional Dusserre, Claude Vignon et Laurent Benoit.

Excusé : Giovanni Caddedu (donne pouvoir au maire)

Le maire informe le conseil que l'Office National des Forêts va présenter un nouveau plan de gestion pour la forêt communale, qui couvrira une période 20 ans. La commune doit donner son accord au projet d'aménagement. Christophe Melchior, chef de projet aménagement, et Julien Michelas, garde forestier en charge du triage de St Martin présente la révision d'aménagement 2017.

Christophe Melchior présente un état des lieux de l'aménagement de la forêt communale de Saint-Martin. Le résultat d'inventaire met en évidence un fort déficit de gros bois (due à de forts prélèvements entre 1970 et 1999), ce qui engendre peu de volume mûr pour la récolte. Au niveau écologique, la commune possède divers types de zone inventoriée (ZNIEFF, Natura 2000, Réserve Naturelle), avec une biodiversité importante. La commune présente également des zones de forêt fréquentées qui nécessite une bonne coordination entre accueil du public et travaux forestiers.

Le plan de gestion prend en compte ces enjeux et propose d'y répondre par des mesures adaptées dans un programme d'actions.

Le conseil devra donc délibérer et valider ou non ce programme d'actions.

Délibérations du conseil

→ Vote des tarifs des secours pour la saison 2017-2018. *Voté à l'unanimité.*

→ Le maire rappelle que la compétence Eau et Assainissement est actuellement portée par la commune et devrait être transférée à la communauté de communes du Royans-Vercors.

La compétence Eau et Assainissement pourrait être maintenue par les communes dans le cas où 20% des communes de la CCRV ou 25% de la population s'oppose à son transfert. Il propose de signer une motion portée par l'association des maires de France pour que les communes qui le souhaitent puissent garder la gestion de la compétence Eau et Assainissement jusqu'en 2026.

Votée à l'unanimité.

→ Location de l'appartement communal du 3^{ème} étage de l'immeuble La Falaise à M. Vandeveld et M. Mouchoutioualine.

Voté à l'unanimité.

→ La CCRV a délibéré sur la vente de la pompe à essence de St Martin pour un montant de 65 000€. Un groupe de travail composé d'élus sera mis en place pour suivre le dossier. Claude Vignon et Philippe Desfeux feront partie de cette commission, Andrée Séquier sera suppléante. La commune de Saint Martin délibère à son tour sur le principe de la vente du terrain communal pour un montant de 4 000 (hors frais de géomètre).

Voté à l'unanimité.

→ Décision Modificative du budget communal : pour changement d'imputation sans changement du montant global du budget.

Voté à l'unanimité.

→ **Marché de travaux de rénovation de la mairie et intégration de l'Agence Postale Communale :**

- le lot n°1 Démolition - Gros Oeuvre des travaux de rénovation de la Mairie a été attribué à l'entreprise SAS BLANC pour un montant HT de 38 605,38 €.
Des modifications ont été demandées à l'entreprise : isolation, reprise en sous œuvre, saignées, démolition, dallage, béton caniveau...
Le montant de ces modifications est fixé à 12 820,84 € HT. Après évaluation des plus values et moins values, la modification totale est de 5 985,88 € HT.
Le conseil valide l'avenant de modification du montant du marché porté à 44 591,26 €.
Voté à l'unanimité
- le lot n°3 Charpente / Couverture / Zinguerie des travaux de rénovation de la Mairie a été attribué à l'entreprise Les Charpentiers du Grésivaudan pour un montant HT de 19 436,13 €.
Des modifications ont été demandées à l'entreprise : Plus-value pour les dimensions de joint debout différent.
Le montant de ces modifications est fixé à 220,00 € HT. Après évaluation des plus values et moins values, la modification totale est de - 255,15 € HT.
Le conseil valide l'avenant de modification du montant du marché porté à 19 180,98 €.
Voté à l'unanimité
- le lot n°4 Menuiserie extérieures aluminium des travaux de rénovation de la Mairie a été attribué à l'entreprise DUPIN FRERES pour un montant HT de 20 577,00 €.
Des modifications ont été demandées à l'entreprise : Mise en place d'un ensemble aluminium à rupture de pont thermique, type châssis à soufflet avec fermeture par OL 90.
Le montant de ces modifications est fixé à 722,00 € HT.
Le conseil valide l'avenant de modification du montant du marché porté à 21 299,80 €.
Voté à l'unanimité
- le lot n°5 Menuiserie Bois des travaux de rénovation de la Mairie a été attribué à l'entreprise SARL FROMENT pour un montant HT de 27 368, 57 €.
L'avenant n°1 au marché de travaux a porté le montant du marché à 32 660, 57 € HT.
Des modifications ont été demandées à l'entreprise :
 - Plateau support poutre bois
 - Meubles
 - Escaliers
 - Portes
 - OrganigrammeAprès évaluation des plus values et moins values, la modification totale est de - 5 053,91 € HT.
Le conseil valide l'avenant de modification du montant du marché porté à 27 606,66 €.
Voté à l'unanimité
- le lot n°6 : Cloisons / Doublage / Plafonds / Peinture des travaux de rénovation de la Mairie a été attribué à l'entreprise SAS THOMASSET FILS pour un montant HT de 27 628,00 €.
Les modifications suivantes ont été demandées à l'entreprise :
 - Mairie zone d'accueil : Fourniture et pose de PLACOSTIL, caissons d'habillages, peinture sur plafond
 - Archives : remplacement plafond standard, caisson
 - Escalier logements : habillage CF 1H, habillage des marches, contremarche et limon, fermeture escalier.
 - Salle du conseil : fourniture et pose laine de verre, caisson CF 1H, plaques de plâtre acoustique BA13, 2 caissons en plaques de plâtre zone rangement et escalier
 - Cage d'escalier : fourniture et pose d'une toile papier lisse cartonnée, suppression peinture sur marches
 - Suppression peinture sur volet

Après évaluation des plus values et moins values, la modification totale est de 1 612,69 € HT.

Le conseil valide l'avenant de modification du montant du marché porté à 31 064,19 €.

Voté à l'unanimité

- le lot n°7 Revêtement des sols / Faïences des travaux de rénovation de la Mairie a été attribué à l'entreprise EURL CARROT pour un montant HT de 14 765,00 €.
Les modifications suivantes ont été demandées à l'entreprise : Annulation fourniture tapis de propreté
Le montant de ces modifications est fixé à - 500,00 € HT.
Le conseil valide l'avenant de modification du montant du marché porté à 14 265,00 €.
Voté à l'unanimité

- le lot n°8 Plomberie-Sanitaire-Ventilation des travaux de rénovation de la Mairie a été attribué à l'entreprise DUPONT SAS pour un montant HT de 18 160,20 €.
Des modifications ont été demandées à l'entreprise :

- Plomberie : Chutes verticales EU-EV-EP	- Vidoir mural
- Modification évier cuisine	- Installation chauffe-eau
- Vasque encastrée	- Grille d'entrée d'air
- WC sur pied	

Le montant de ces modifications est fixé à 1 134,40 € HT. Après évaluation des plus values et moins values, la modification totale est de - 711,02 € HT.
Le conseil valide l'avenant de modification du montant du marché porté à 17 449,18 €.
Voté à l'unanimité

- le lot n°9 Electricité des travaux de rénovation de la Mairie a été attribué à l'entreprise BESSAT ELECTRICITE pour un montant HT de 29 026,00 €.
L'avenant n° 1 au marché de travaux a porté le montant du marché à 32 541,20 € HT.
Des modifications ont été demandées à l'entreprise :

 - Alimentation chauffe-eau magasin La Saponaire
 - Bouton poussoir
 - Relais temporiser pour la gâche de la porte d'entrée
 - Gaines et pose d'une alimentation pour vidéoprojecteur dans la salle de réunion

Le montant de ces modifications est fixé à 1 180,00 € HT, selon le détail quantitatif fourni par le maître d'œuvre.
Le conseil valide l'avenant de modification du montant du marché porté à 33 721,20 €.
Voté à l'unanimité

Décisions du conseil

→ Assainissement collectif :

Le maire informe les membres du conseil que la commission eau et assainissement s'est réuni le 27 novembre pour aborder le sujet du raccordement d'une habitation équipée d'un système d'assainissement individuel qui ne fait pas partie des systèmes d'assainissement autorisés par l'État publiés au Journal Officiel de la République Française. Une convention « Pour l'installation et le suivi à titre dérogatoire d'un dispositif d'assainissement autonome » a été proposée par le Service Public d'Assainissement Non Collectif de la CCRV pour cette installation.

La commission rappelle que cette habitation bénéficie depuis le mois de septembre de la possibilité de raccordement au réseau d'assainissement collectif et selon l'article L1331-1 du CSP, le raccordement des habitations « est obligatoire dans le délai de deux ans à compter de la mise en service du réseau public de collecte ».

Dans ce contexte, la commune ne se positionne pas en faveur de la convention proposée avec une abstention.

→ Les accordés, regroupement informel de musiciens, souhaiteraient pouvoir utiliser la salle des fêtes de manière gracieuse.

Les associations ayant une activité hebdomadaire peuvent louer la salle (hors vacances scolaires) pour 120 €/an afin de participer aux frais de chauffage. Le seul créneau disponible est celui du jeudi soir à 20h30. Le conseil propose la location de la salle des fêtes aux accordés pour la somme de 120 €/an.

→ L'association Rando d'âne sollicite la gratuité pour l'occupation du terrain communal de Nora car ils ont dû nettoyer le terrain avant d'y mettre les animaux.

Le conseil valide cette gratuité exceptionnelle pour l'année 2017.

→ Une locataire de l'immeuble La Falaise souhaiterait que la commune abatte un des arbres situés dans la cours de son appartement.

Le conseil refuse à l'unanimité.

Questions diverses

→ L'inauguration de l'aire de covoiturage sur la place de l'Ours aura lieu le jeudi 14 décembre 2017 à 11h.

→ Suite à sa rencontre avec la députée Célia Delavergne lors de sa visite à Saint-Laurent en Royans, Le maire informe le conseil que le pack de subvention devrait être préservée pour l'année 2018, avec une compensation de la taxe d'habitation à hauteur de :

- 30% en 2018
- 60% en 2019
- 100% en 2020

→ Jean Vignon présente la réunion à la CCRV concernant le CCAS, dont l'objectif était la présentation des différents CCAS du Royans et du Vercors en vue d'une harmonisation.

→ La réunion concernant le projet de territoire porté par la CCRV aura lieu le vendredi 15 décembre (cette date a été repoussée depuis, la réunion aura lieu début 2018)

→ Le 64ème rallye Neige et Glace du 28 au 31 janvier passera par Saint Martin le mardi 30 janvier entre 8h15 et 12h15. Les participants sont censés respecter les règles de la manifestation et du code de la route. L'information sera relayée par la mairie (affiche + site internet).

Tour de table

Jean-Yves Wiss présente le 35^{ème} du bulletin municipal terminé début décembre pour une distribution en boîte aux lettres avant les vacances de fin d'année.

Gilles Breton soulève la question de la visibilité du pavillon situé entre les Barraques et Saint-Martin. Ce pavillon appartient au département et n'est plus entretenu.

Philippe Desfeux remarque qu'il n'y a plus de passage piéton aux Menuisiers au niveau de la place de l'Ours. En effet, celui-ci a été déplacé face au WC publics.

Il souligne également que le stop en bas des Revoux pourrait être remplacé par un céder le passage. La signalétique étant gérée par le département, il faut leur soumettre cette demande. Cependant l'endroit reste accidentogène et nécessite une vigilance particulière.

Lionel Dusserre fait part du fait que l'horticultrice du village souhaiterait être informée de la commande communale de fleurs plus tôt que l'année dernière pour pouvoir anticiper ses livraisons.

Andrée Séquier informe l'ensemble du conseil que le programme de fonds européens Leader propose une subvention pour les communes rurales allant jusqu'à 60% du montant des projets qui doivent impérativement porter un caractère « innovant ». Une enveloppe de 1 800 000€ est prévue, avec un plafond de 80 000€ maximum par projet. Plusieurs projets sont en réflexion sur le territoire de la

communauté de communes : création d'un espace de coworking, de jardins partagés, de recensement des savoirs faire locaux...

Elle indique également que le dossier Collectif Part'âge est en consultation à l'accueil de la mairie.

Laurent Benoit indique que le panneau sens interdit en bas de la route des Côtes n'a pas été remis en place.

Jean-Christophe Dye propose que les enfants des écoles mangent au centre de vacances de la Matrassière pour le repas de Noël. Les délais étant trop courts pour organiser le transport payant, cela ne sera pas fait cette année mais pourra être envisagé en amont pour l'année prochaine et pour les deux écoles.

Il ajoute que la commande de matériel numérique a été passée auprès SCS informatique à Villard de Lans

Le prochain conseil aura lieu le 21 décembre 2017 (cette date a été repoussée au 18 janvier 2018)

Secrétaire de séance : Philippe Desfeux